

Le 28 septembre 2006

Carolina Rinfret
Avocate

Par courriel et par messagerie

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Tél. : (514) 289-2068
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Morel.Jean@hydro.qc.ca

Objet : Demande en révision de la décision D-2006-25 rendue dans le dossier R-3581-2005 et de la décision D-2006-36 rendue dans le dossier R-3585-2005
Dossier de la Régie : R-3598-2006
Notre dossier : R000200/FJM/CR

Chère consoeur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur»), a reçu copie de la demande de remboursement de frais du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (« GRAME ») le 11 septembre 2006 ainsi que celle de Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (« SÉ/AQLPA ») le 25 septembre 2006.

Le Transporteur n'a aucun commentaire particulier à formuler quant à ces demandes de remboursement de frais et s'en remet donc au pouvoir discrétionnaire de la Régie afin d'accorder ou refuser les frais demandés par le GRAME et SÉ-AQLPA au présent dossier. Le Transporteur est d'avis que la Régie est celle qui peut le mieux évaluer le degré d'utilité et de pertinence de chaque participation en vertu des paramètres déjà connus et établis.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux représentants du GRAME et de SÉ/AQLPA.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués



Carolina Rinfret
CR/OC

c.c. : M. Jean-François Lefebvre, Groupe de recherche appliquée en macroécologie
Me Dominique Neuman, Stratégies Énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique